www.ch-ainay.fr

Accueil Familial Thérapeutique



Centre Hospitalier d'Ainay le Château

6^{bis} rue du Pavé BPO3 03360 Ainay le Château

Secrétariat Médical 04 70 02 26 33 secmedical@ch-ainay.fr





Objectifs

- L'accueil familial thérapeutique vise à favoriser la réadaptation et la réinsertion.
- Il associe un accueil dans une famille et une prise en charge pluriprofessionnelle. Il offre à des patients ne pouvant vivre seuls, mais ne justifiant pas pour autant de soins en unité d'hospitalisation temps plein, une prise en charge thérapeutique dans un cercle familial substitutif stable, en vue notamment d'une restauration de leurs capacités relationnelles, d'autonomie et de resocialisation.



Modalités d'admission

- L'admission s'effectue en soins libres après une demande de l'établissement adresseur, avec l'accord du patient et après une consultation auprès de nos médecins psychiatres sur la base du projet présenté.
- Les modalités d'admission et le projet sont déterminés en concertation avec le patient et l'établissement adresseur.



Processus de Soins

La durée de l'accueil varie en fonction du projet de soins. Ce dernier est élaboré selon le souhait et les besoins du patient, ses possibilités d'insertion ou de réinsertion sociale et son degré d'autonomie. Le suivi est assuré par une équipe pluriprofessionnelle.



Organisation & Moyens

Les accueillants familiaux thérapeutiques sont agréés par l'établissement et sont recrutés en fonction de leurs aptitudes à offrir un accueil de qualité.

- Ils bénéficient d'une formation et travaillent en collaboration avec l'équipe pluriprofessionnelle.
- Ils participent à la mise en œuvre des projets thérapeutiques des patients qu'ils accueillent.

Les lieux d'accueil se situent dans un rayon de 30 kilomètres autour de l'établissement dans les départements de l'Allier et du Cher.

Une équipe infirmière, spécifiquement dédiée à l'Accueil Familial Thérapeutique, est répartie sur cinq antennes délocalisées pour assurer un maillage géographique.

La prise en charge est assurée par les différents professionnels de l'établissement :

- Psychiatres,
- Médecins généralistes,
- Infirmiers.
- Psychologues,
- Assistantes sociales.
- Ergothérapeute,
- Diététicienne.
- Moniteurs éducateurs...

En cas de maladie somatique intercurrente ou de décompensation psychiatrique, le patient est pris en charge dans une unité de soins intrahospitalière.

Réhabilitation Psychosociale

La réhabilitation psychosociale favorise le rétablissement des personnes atteintes de troubles psychiques en réduisant l'impact de certaines de leurs difficultés notamment cognitives. relationnelles et d'autonomie.

L'accueil familial thérapeutique en lui-même est un outil de réhabilitation, auguel peuvent être associées la remédiation cognitive, l'ergothérapie,

la psychoéducation et l'éducation thérapeutique.

Quelques exemples:

- **IPT** : Lutter contre les déficits de la maladie en restaurant les capacités lésées.
- Pathologie et Médicament : Mieux vivre avec sa maladie et son traitement.
- Éducation à la Tabacologie : Lutter contre la dépendance au tabac.
- Synaps : Améliorer ses performances cognitives pour faciliter les actes de la vie quotidienne.
- **Recos** : Améliorer ses performances cognitives pour répondre à un objectif particulier dans la vie quotidienne (formation, emploi, logement autonome...).
- Equilibre Alimentaire : Savoir comment mieux manger chaque jour.





Unité d'Accueil

- Prise en charge des patients du secteur 03G07 (nord-ouest de l'Allier) en soins libres.
- Accueil de patients venant d'autres établissements de soins pour une période d'observation avant une prise en charge en accueil familial thérapeutique.
- Hospitalisation des patients d'accueil familial pour des soins de courte durée.

Unité de Soins Psychiatriques Prolongés

- Accueil de patients justifiant de soins psychiatriques prolongés et susceptibles de bénéficier à plus ou moins long terme de structures médico-sociales.
- Hospitalisation des patients d'AFT pour des soins somatiques.
- Continuité de l'accueil familial thérapeutique en assurant le relais par l'intervention sur les zones d'AFT en dehors des heures de présence des infirmiers référents.

 Téléchargez le dossier de candidature sur le site Internet de l'établissement : ch-ainay.fr

Renseignements:04 70 02 26 33secmedical@ch-ainay.fr

